



NUMÉRO SPECIAL: EMPLOI EN ALPAGE

Printemps 2023

Convention collective agricole nationale

Une convention collective nationale pour l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole est entrée en vigueur au 1er avril 2021. Elle met notamment en place une nouvelle grille nationale de salaires minima basée sur une classification générique des compétences et responsabilités attendues par le poste de salarié agricole.

→ Retrouvez [la convention collective en cliquant ici](#).

En **janvier 2023** l'avenant n°6 de cette convention ([disponible en cliquant ici](#)) à permis de mettre à jour les niveaux de salaire minimum pour chaque palier.

→ Vous pouvez calculer ces niveaux de rémunération via l'outil suivant : <https://convention-agricole.fr/#/outils>
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant la définition du salaire minimum concernant l'emploi que vous proposez.

Pour information, le montant brut horaire du SMIC a été revalorisé à **11,52€ au 1er mai 2023**.

→ Une annexe spécifique au métier de berger et vacher d'alpage est cours de négociation à l'échelle savoyarde.



BOURSE DE L'EMPLOI DES BERGERS

Bourse de l'emploi des bergers : une plateforme pour mettre en relation alpagistes et bergers salariés

Après plusieurs mois de travail et de concertation entre les services pastoraux, la nouvelle bourse d'emploi de berger, vacher et fromager est en ligne depuis le mois de février 2022.

Cette plateforme a supplanté plusieurs outils existants et permet de regrouper les annonces d'offres et demandes d'emploi en alpage, à l'échelle des Alpes francophones et du Massif Central.

Créée et animée par les services pastoraux des régions AURA, PACA, des cantons suisses francophones et du Val d'Aoste, ce nouvel outil apporte de nouvelles fonctionnalités et plus d'ergonomie pour les utilisateurs (carte interactive des offres d'emploi, pré-dépôt d'annonce en ligne et inscription à des alertes mail pour alpagistes et bergers...).

→ RDV dès à présent sur www.emploi-bergers.org/ pour consulter et déposer les offres et recherches d'emploi.

→ Vous pouvez aussi passer votre annonce en **contactant directement la SEA 73** au 06 67 03 00 84.



Depuis février 2022 (mise en ligne)



500 candidatures
publiées



560 offres
d'emploi
publiées dont
120 en Savoie

www.emploi-bergers.org

Un projet de formation à destination des employeurs de bergers et vachers en alpage

Aidez nous à construire au mieux cette formation en répondant au questionnaire en cliquant ici (environ 1 minute et 3 clics).

La Société d'Economie Alpestre de Savoie, accompagnée d'une coach spécialisée sur la thématique des ressources humaine dans le milieu agricole, souhaite mettre en œuvre à l'automne 2023 une journée d'échange et de formation à destination des alpagistes employeurs de bergers ovins, bovins ou caprins.

L'objectif de cette journée sera de mieux accompagner les employeurs de bergers face aux différentes problématiques rencontrées (recrutement, prévention et gestion de situations conflictuelles, fidélisation de salarié).

Cette formation sera éligible au fond Vivéa.

Pour plus d'informations au sujet de cette formation, n'hésitez pas à contacter Clément Teppaz au 06 67 03 00 84.

Le berger d'appui départemental : une solution pour apporter du renfort ou du répit à votre berger en cours de saison

Le berger d'appui départemental, financé par la DREAL AURA, a pour objectif d'intervenir en renfort ou en remplacement des bergers ovins et caprins les plus prédatés du département.

Sont éligibles à ce dispositif :

- les alpagistes ovins et caprins disposant d'un contrat de protection de leur troupeau comprenant le gardiennage permanent (berger salarié ou éleveur berger) du troupeau et la mise en parcs de nuit électrifiés.
- les alpagistes les plus prédatés du département

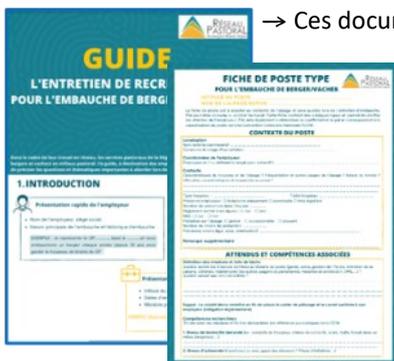
Le berger d'appui peut intervenir en situation de routine (créneaux à réserver sur le planning d'intervention) ou en situation d'urgence. Pour plus d'informations sur les conditions d'éligibilité et pour solliciter le berger d'appui, n'hésitez pas à contacter Clément Teppaz au 06 67 03 00 84.



Des documents à votre disposition sur notre site internet

Le réseau des services pastoraux (AURA et à l'échelle du massif des Alpes) a réalisé plusieurs documents à destination des employeurs de bergers salariés : guide de l'employeur, un modèle de fiche de poste et une trame d'entretien pour la réalisation d'entretien de recrutement

→ Ces documents sont en ligne sur notre site internet www.echoalp.com en cliquant ici.



Retrouvez nous sur notre site internet

www.echoalp.com et sur Facebook : [SEA de Savoie](#)

En partenariat
avec :